

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Novembre

Le travail et l'assistance

A l'heure où l'hiver commence à se faire sentir dans toute sa rigueur, il est une question qui, entre toutes, nous paraît digne d'attention et de sollicitude, c'est celle de l'assistance par le travail, qui offre le meilleur de tous les moyens d'éliminer les faux indigents par l'offre du travail et de réduire la mendicité professionnelle.

Aussi doit-on encourager tous les efforts qui tentent de donner une vive impulsion à ce mode si pratique de la philanthropie et de la bienfaisance.

Dans cet ordre d'idées, il est beaucoup moins difficile qu'on ne le croit généralement d'arriver à un résultat, et il n'est pas douteux que si l'initiative privée, aussi bien que le zèle intelligent des municipalités, s'appliquait résolument à des organisations de ce genre, on arriverait très vite à des résultats non moins considérables que précédents.

Il n'y a peut-être pas de démonstration plus frappante de cette vérité que le fait suivant qui s'est naguère produit à Marseille :

Le 23 janvier 1891, le conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Marseille décidait qu'après la période des grands froids qu'on venait de traverser « il y avait lieu de chercher à soulager la crise de misères, qui est la suite des maladies, de l'arrêt du travail et des décès, dans la classe pauvre. » A cet effet, il mettait une somme de 4,000 francs à la disposition d'une société charitable quelconque qui voudrait bien créer une œuvre permanente d'assistance par le travail.

Un mois après, une réunion publique était provoquée par « quelques citoyens qui, répondant à l'appel des directeurs de la caisse d'épargne, s'étaient groupés pour étudier le projet. » On remarquait dans l'auditoire les

éléments les plus variés « appartenant au commerce, à l'industrie, aux corps élus, à la population ouvrière. »

Ce fut M. Eug. Rostand qui se chargea d'exposer au public le but de la réunion. L'orateur parla des mendiants de toutes sortes qui s'imposent à la charité publique, faux malheureux qui n'ont pour tout mal qu'une invincible paresse et qui, chaque année enlèvent sou à sou de si grosses sommes au budget de la charité et diminuent d'autant la part des vrais ayants-droit. Il montra combien il serait utile et profitable de faire la guerre à cette exploitation éhontée qui finit par rendre sceptiques les cœurs les plus généreux, pris de doute, après avoir été tant trompés, devant des détresses trop réelles, celles des malheureux accablés par un chômage, par la maladie, par la perte d'un des leurs, par une faute parfois, mais qui, ceux-là, ont la ferme volonté de travailler et qui cherchent, réellement et vraiment un labeur quelconque, fût-ce le plus rude de tous.

Après avoir cité les pays qui ont réussi à soulager la vraie misère en créant des institutions d'assistance par le travail et montré sur quelles bases on pouvait créer une organisation analogue à Marseille, M. Eug. Rostand proposa à l'assemblée d'adopter une organisation basée sur la composition d'un comité de trente membres répartis en sections.

La première section était dite du travail provisoire.

« On s'attachera, dit l'orateur, à procurer aux malheureux, hommes ou femmes qui se plaignent d'être absolument sans ressource et sans travail, un travail facile, accessible à tous, purement temporaire, salarié à un taux qui permette de gagner le prix de la nourriture et de la couchée, tout en recherchant un emploi approprié à leur aptitude. »

Après quelques détails sur cette organisation, M. Eug. Rostand arriva à la seconde section : celle de la charité efficace. Celle-ci a pour but « là où l'aumône est

inévitabile, d'en faciliter une juste application et de prévenir les secours sans discernement. »

Quatre autres sections ayant chacune ses attributions respectives étaient encore proposées.

Tous ces articles furent adoptés par l'assemblée et immédiatement transformés en statuts. La société de l'assistance par le travail était dès lors constituée à Marseille.

Il n'avait fallu qu'un mois pour y arriver, grâce au dévouement des hommes d'initiative qui s'étaient mis à la tête du mouvement.

Sur le champ, on nomma les trente membres du conseil d'administration. On relevait dans la liste des magistrats, des médecins, des propriétaires, des négociants, des fabricants, des membres des corps élus et des ministres du culte et pasteurs.

Le premier fonds de roulement était constitué par les 4,000 francs que le conseil des directeurs de la caisse d'épargne avait votés en faveur de l'œuvre. Il se complétait par la cotisation des adhérents, très nombreux dès le premier jour. Le fonctionnement de l'œuvre a été ainsi assuré. Comment cet exemple ne trouverait-il pas sur les divers points du territoire de nombreux imitateurs ?

Y a-t-il une question plus digne de toute la sollicitude des pouvoirs publics, de la presse et surtout de l'initiative privée ?

En résumé, il y aurait dans cet ordre d'idées, bien des progrès à accomplir et — ce qui est mieux encore, — ils seraient immédiatement réalisables.

Combien vaudraient mieux de telles mesures que les déclamations stériles que nous sommes si souvent exposés à entendre !

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 novembre 1893

Le débat sur la politique générale du gouvernement se rouvre et la parole est donnée à M. Lockroy qui déclare qu'entre la politique révolutionnaire exposée par M. Jaurès dans la séance

Dieu donne à la mère qui veut sauver son enfant une énergie supérieure à toutes les forces de ce monde. Après cinq minutes d'efforts terribles, elle s'asseyait sur la plate-forme. Il était temps. La vague commençait à lécher la place où Gertrude se trouvait auparavant. Sur la crête de la falaise, elle savait n'avoir rien à craindre. De tout temps, elle avait vu les rochers émerger au milieu des flots quand la mer était haute. Aux grandes marées seulement, la mer recouvrait tout.

Elle était là, abritant sur son cœur son enfant bien-aimé. Et l'Océan, tout autour d'elle. Jamais elle n'avait été plus abandonnée, plus malheureuse ! Jamais la vie ne s'était montrée si impitoyable pour elle. En qui pouvait-elle se réfugier maintenant ! Son mari la chassait, son beau-frère la repressait.

Elle songea tristement. Ce qu'elle avait à faire ? A travailler. Si elle eût été seule au monde, quelle que fût sa foi chrétienne, elle n'eût pas hésité à mourir. Il lui eût suffi de fermer les yeux et de se laisser glisser dans ces flots qui grondaient à ses pieds.

Mais elle avait son fils. Elle devait vivre. Au fond de son cœur, elle remercia Dieu de lui imposer ce devoir. Le suicide est une lâcheté. La créature qui déserte la vie est aussi criminelle que le soldat sentinelle qui déserte son poste.

Elle devait vivre. Elle avait cette terrible obligation, cette redoutable nécessité. Elle en revint à cette pensée : le travail.

En effet, le petit trésor qu'elle avait emporté ne durerait pas éternellement... L'idée de cet

de mardi et la politique gouvernementale exposée par M. Dupuy, président du conseil, il semble qu'il y a place pour une troisième politique, la politique républicaine.

L'orateur proteste ensuite contre les théories collectivistes et internationalistes qui ne pourront jamais, dit-il, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, sauf une cinquantaine de membres tout au plus, s'acclimater dans ce pays où les principes de liberté et d'initiative individuelle sont aussi enracinés que le patriotisme.

M. Jaurès, ajoute-t-il, n'a apporté aucune solution, il n'a indiqué aucun moyen de résoudre la question sociale et jamais cependant nous n'avons eu plus besoin d'idées précises qu'à cette heure où les représentants les plus haut placés de l'idée monarchique, le pape et le tsar, ont publiquement accepté le fait accompli, résultat des efforts et de volonté de la démocratie.

Abordant ensuite la déclaration ministérielle M. Lockroy ajoute :

La déclaration ministérielle qui repousse la révision, la séparation des églises et de l'Etat, la réforme de l'impôt, m'apparaît comme la condamnation non seulement de la politique radicale mais comme la condamnation même de la politique opportuniste soutenue jadis par Gambetta et M. Jules Ferry comme l'abdication du programme républicain. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

Votre programme politique, c'est celui de M. Pion ; vous êtes le grand protecteur de la droite et, sous prétexte de suivre exclusivement une politique d'affaires, vous semblez renoncer complètement à avoir une politique définie, et, d'ailleurs, il ne suffit pas pour faire un gouvernement de grouper des noms au bas d'une déclaration, il faut entre les hommes qui la signent l'accord des caractères, des opinions et des volontés (Mouvement d'attention).

Comment M. Peytral, ministre des finances, jadis défenseur de l'impôt sur le revenu, pourrait-il s'entendre avec M. Dupuy qui déclare ne pas vouloir de cette réforme ?

Dans la dernière période électorale certains membres du cabinet ont soutenu contre des candidats républicains des monarchistes ralliés. Comment ces ministres s'accorderont-ils avec leurs collègues radicaux ?

Vous n'avez même pas la cohésion nécessaire pour appliquer votre programme si négatif et si vide qu'il soit. Vous le savez si bien que vous avez imaginé pour grouper une majorité d'agiter le spectre du socialisme.

Expliquons-nous sur le socialisme. Je ne suis ni collectiviste ni antipatriote.

Une voix à gauche. — Il n'y a pas d'antipatriotes dans cette Chambre.

argent qu'elle était forcée de gagner pour elle et pour son enfant la ramena à cet héritage, causa première du malheur qui l'accablait. Elle qui n'avait jamais baï que Mascari elle se sentit sourdre au cœur une haine bien plus farouche encore contre ce Mortimer.

Pourquoi avait-il ainsi tout fait pour la perdre ? Pourquoi avait-il résolu de la déshonorer. Car Gertrude ne pouvait plus en douter. Il fallait que l'Américain fut bien décidé à la tuer moralement, pour avoir imaginé coup sur coup, cette infamie de l'héritage faux suivie de la lettre que son mari lui avait lue.

Elle croyait comprendre. Sans doute ce Mortimer avait conçu pour elle une passion honteuse, et il était entré dans son plan de la réduire à la misère et à l'abandon, espérant vaincre cette fière vertu ? Gertrude était logique. Quelle autre cause eut-elle pu attribuer à ce qui se passait ? Et comme cette machination était habile ! Comme elle admettait que son mari l'eût accusée ! Cette jalousie féroce n'eût-elle pas une preuve même de l'amour que Pierre éprouvait pour elle ?...

Ses yeux erraient sur la mer. Elle voyait les vagues pressées s'avancant rapidement, comme poussées les unes sur les autres par le puissant effort de la marée. N'était-ce pas l'image de sa vie, dans laquelle les malheurs s'étaient sans cesse amoncélés les uns sur les autres ? Pauvre épave humaine, battue sans cesse par le flux et reflux de l'existence ! De temps en temps, un calme relatif s'épandait sur l'Océan, de même qu'elle avait eu des éclairs de joie.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 60

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

IX

LE CHEMIN DE CROIX

Ses bras étaient tellement engourdis qu'elle se demandait s'ils pourraient même continuer à porter le petit Jean jusqu'aux falaises.

Quand elle entra sous le premier rocher, elle faillit s'évanouir de fatigue. La mer montait. Gertrude ramassa à poignée du varech bien sec s'étendit sur ce lit improvisé et prenant son enfant entre ses bras, l'enveloppa et s'enveloppa elle-même dans le châle. Puis, accablée, épuisée, elle s'endormit.

Toujours, comme quatorze ans auparavant ! La fatalité n'inventait rien de nouveau quand il s'agissait de torturer cette malheureuse créature. Il lui suffisait de la frapper de la même douloureuse façon... A peine était-elle endormie que la neige se remit à tomber.

...Cependant le colonel, Jean et Pierre continuaient leurs recherches. Gertrude avait une

avance assez considérable sur eux. Ils purent facilement la suivre à la trace que ses pas avaient imprimée dans la neige.

Comment d'ailleurs se fussent-ils trompés ? C'était bien sous les pieds délicats et fins de la jeune femme que s'était fait ce sillon dans la neige ; à peine le cher fardeau qu'elle portait avait-il creusé davantage. Jusqu'au village, il fut aisé de savoir le chemin choisi par elle. Ce ne fut qu'en s'approchant du bord de la mer que les vestiges de pas disparurent sous la neige qui tombait avec sa monotone régularité. Les trois hommes s'éloignèrent de la plage. Comment auraient-ils pu supposer que Gertrude et le petit Jean s'étaient réfugiés dans les falaises ?

Ils s'enfoncèrent dans la campagne blanche, pendant que derrière eux la mer montait entourant déjà les premiers rochers.

... Gertrude s'éveilla sous une impression poignante. Elle rêvait que son enfant et elle étaient seuls au milieu de l'Océan. Le jour qui éclairait le rocher lui montra que ce rêve était une terrible réalité. La mer avait monté. Elle couvrait déjà la falaise.

La jeune femme poussa un grand cri, et saisissant le petit Jean, se mit à courir vers l'entrée de la roche. L'eau la tenait prisonnière. Le sommeil avait un peu réparé ses forces. La vue du péril d'ailleurs lui eut rendu toutes ses facultés. Elle regarda au-dessus de la tête ; le rocher avait une sorte de plate-forme où, sans doute, la vague n'atteindrait pas. Mais comment y monter ? Les aspérités du granit étaient telles qu'il paraissait difficile qu'une femme pût les gravir. Cependant elle n'hésita pas un instant.

M. Deschanel. — Si ! il y en a.
MM. Jourde et Baudin apostrophent violemment M. Deschanel et lui crient :
C'est faux ! Nommez-les !

M. Deschanel. — Je le ferai à la tribune.
En terminant, l'orateur adjure le gouvernement de faire une politique de progrès et non pas une politique timide, une politique neutre « qui nous donnerait, au lieu d'une véritable République, une monarchie débaptisée ».

M. Barthou croit comme M. Lockroy que la politique de concentration républicaine a pu être nécessaire autrefois pour défendre la République, et que l'union des républicains de toutes nuances s'imposait lorsque tous les adversaires de la République se coalisaient contre elle.

Mais aujourd'hui, après l'éclatante consécration donnée à la forme républicaine par le pays presque tout entier et lorsque le moment est venu d'organiser le gouvernement de la République définitivement fondée, la concentration n'a plus de raison d'être.

M. Deschanel est d'avis que la politique de concentration républicaine a fait son temps et n'a plus de raison d'être dans une Chambre où l'opposition monarchique est réduite à rien. L'heure est donc venue d'avoir enfin un véritable gouvernement, un gouvernement homogène, ayant un programme et des idées, et sachant les appliquer.

La Chambre prononce le renvoi de la suite de la discussion à samedi.

SÉNAT

Séance du 23 novembre 1893

On reprend la suite de la discussion sur les caisses d'épargne.

Les articles 2 et 3 sont votés avec de légères modifications proposées par la commission.

L'article 4 est voté. C'est lui qui maintient le maximum des dépôts aux caisses d'épargne à 1,500 fr.

Les derniers articles du projet sont votés après quelques observations de détail.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La séance est levée à 4 heures 35.

La Déclaration Ministérielle

ET LA PRESSE

Voici en quels termes les journaux accueillent la Déclaration du gouvernement :

Du Figaro :

La Déclaration ministérielle gagnerait à être un peu plus courte, mais elle ne manque pas de cranerie et elle dit bien ce qu'elle veut dire.

Avant d'avoir pu faire tout ce qu'elle promet, le ministère sera tombé; cela est clair. Aussi devons-nous surtout nous occuper de ce qu'il ne veut pas faire : ni révision, ni séparation des Eglises et de l'Etat, ni changement de mode de scrutin, ni « création d'un impôt unique, inquisitorial et progressif ».

Promesse de combattre le collectivisme, de protéger la liberté individuelle et la liberté du travail, enfin de réprimer « avec énergie toute tentative d'agitation ou désordre », voilà un programme très acceptable et peu différent — sauf le petit couplet qui célèbre, comme à tout jamais acquises, les lois scolaires et militaires — de ce qu'aurait pu dire un ministre exclusivement conservateur.

Du Gaulois :

Pas mauvaise du tout, la déclaration ministérielle, et si on pouvait gouverner exclusivement avec des paroles, le président du conseil aurait, dès à présent, droit au titre d'homme de gouvernement.

De l'Evénement :

La déclaration ministérielle n'est pas si négative qu'on le craignait. Elle affirme, tout au moins, avec une rare énergie, la volonté de combattre le socialisme révolutionnaire.

C'est surtout cette dernière partie qui a été applaudie par la majorité de la Chambre — une majorité voisine de l'unanimité ! Il faut savoir le reconnaître.

De la Libre Parole :

En toute cette harangue il n'est pas dit un mot de l'amnistie, que tout le monde est d'accord pour réclamer.

C'est en ce point, peut-être, que le bourgeois jacobin révèle le mieux la férocité native de son âme.

Du Journal :

Cette déclaration qui affirme nettement l'intention de s'élever contre l'anarchie pour défendre les principes d'ordre social et politique, tout en entrant dans la voie des réformes nécessaires, semble avoir pour but de promettre à la France ce quelle réclame depuis longtemps : un gouvernement.

Du Soleil :

La Déclaration ministérielle, rédigée et lue par M. Dupuy a fatigué la Chambre, qui, pour-

tant, était toute disposée à faire un succès au président du conseil. Jamais M. Dupuy n'a été plus lourd et plus pâteux.

De l'Autorité :

M. Dupuy mérite notre approbation pour avoir parlé aux socialistes d'une manière ferme et vigoureuse.

Et les applaudissements d'un grand nombre de députés lui ont prouvé qu'en cette occasion il était d'accord avec l'opinion publique.

Du Radical :

On peut dire que la majorité des députés républicains n'est pas avec M. Dupuy. La déclaration a déçu dans le fond et dans la forme; dans le fond, à cause de son caractère surtout négatif; dans la forme, à raison de la satisfaction prétentieuse qu'éprouvait trop visiblement le président du conseil.

Du Journal des Débats :

M. le président du conseil a répété à plusieurs reprises, que tout ce qu'on lui demandait était en germe dans sa déclaration. — Vous ne l'avez donc pas lue disait-il? Eh! non; la Chambre en avait seulement entendu la lecture rapide.

Pourquoi ne lui avoir pas donné le temps de la lire, d'y réfléchir et de se consulter sur la manière dont il fallait l'accueillir?

Peut-être aurait-on échappé à l'apparence d'un demi-échec.

De la Petite République française :

Fidèle à la tactique que nous avons dénoncée, le gouvernement n'a rien trouvé de plus adroit, pour essayer de grouper autour de lui une majorité, que d'évoquer le spectre rouge.

Du Siècle :

Au point de vue des socialistes et des radicaux-socialistes, la déclaration est très nette.

Du Voltaire :

Nous le disons avec chagrin, cette attitude du premier ministre a profondément attristé les bons républicains; les nouveaux élus se regardaient, désagréablement surpris avec mélancolie : ils ne comprenaient pas.

De l'Estafette :

La Déclaration a obtenu au Palais-Bourbon et au Luxembourg un succès des plus francs.

Du Rappel :

M. Dupuy, trapu, massif, avait assez l'apparence d'un luteur mesurant du regard la largeur des épaules de l'amateur assez audacieux pour avoir demandé un caleçon. Même il nous a semblé — mais sans doute était-ce une illusion — qu'à un certain moment il esquissait le geste de retrousser ses manches.

Du Petit Journal :

Sans exagération, il y a bien à ce moment 450 à 500 membres qui donnent bruyamment leur approbation sans réserve au chef du gouvernement.

De la Lanterne :

A la question posée il y a trois mois devant le pays : droite ou gauche? le pays avait répondu, sans hésiter, gauche.

A la même question posée hier au gouvernement, M. Dupuy a répondu : droite.

De la Justice :

M. le président du conseil en est à croire que la Révolution n'a eu d'autre but que d'émanciper l'individu pour le livrer, sans défense, à des forces supérieures qui ont pour elles tout l'armement social, les gendarmes, les juges et les géoliers.

INFORMATIONS

Les Anarchistes

Du Figaro :

« Le ministre de la justice vient d'être saisi, par son collègue des affaires étrangères, des renseignements concernant les anarchistes et émanant du gouvernement espagnol. Dans l'enquête ouverte par les juges d'instruction en Espagne, on a découvert, en effet, certaines corrélations et de nombreuses connivences entre les agissements des anarchistes des deux pays. »

» Par réciprocité, le gouvernement français, tous les ministres consultés mercredi matin, a décidé de communiquer au gouvernement espagnol tout ce qui serait de nature à assurer la sécurité internationale. »

Barcelona, 23 novembre.

Les *Mozos de Escuadra* ont fait une perquisition dans une habitation de la calle San Pablo qui a amené la découverte d'un grand nombre de livres, de proclamations et de photographies anarchistes. Ils ont arrêté une femme et deux hommes dont l'un Miguel Nacher Garriga, serait le président de l'assemblée espagnole anarchiste.

Navires perdus

D'une statistique qui vient d'être dressée, il résulte que 99 navires, sans compter les bateaux de faible tonnage, ont péri dans la tempête dernière, dont 10 corps et biens.

L'escadre russe à Athènes

Athènes, 24 novembre.

La légation de France a offert un dîner en l'honneur de l'escadre russe. Le prince Georges était présent. Le comte de Montholon a porté un toast à la famille royale de Grèce et à la famille impériale de Russie. Le prince Georges a porté la santé de M. le président de la République française.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bals de Charité

A la suite d'une réunion qui a eu lieu le 22 à la Mairie, il a été décidé que deux bals de charité seront organisés dans les salons de l'Hôtel de Ville, l'un pour le samedi 16 décembre 1893, l'autre pour le samedi 6 janvier 1894. (Le prix des cartes pour les deux bals est de 10 francs.) Une commission d'organisation a été élue; elle se compose de vingt membres civils et de trois officiers. Les 20 membres civils sont :

MM. le Dr Ausset;

Bach, juge au Tribunal de Commerce;

R. Billières, avocat;

J. Blanc, percepteur-surnuméraire;

Calès, secrétaire général du Lot;

Calmon, sculpteur;

H. Cayla, négociant;

Combès, professeur de musique;

Combelles, conseiller municipal;

Course, directeur du *Printemps*;

Delport, conseiller général;

E. Depeyre, avocat;

Gégoux, professeur à l'Ecole Normale;

le Dr Gélis;

Lapie, receveur de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance;

Maurry, négociant;

Pagès, médecin-vétérinaire;

Pécaud, professeur de philosophie au Lycée;

Rodolosse, architecte départemental;

Toulouse, architecte.

Sur la demande qui lui en a été faite, M. le Colonel du 7^e a bien voulu faire connaître qu'il désignerait trois officiers pour faire partie de cette commission.

La commission s'est immédiatement réunie et a nommé son bureau provisoire.

Président : M. Delport, conseiller général; Vice-présidents : MM. le Dr Ausset; R. Billières, avocat;

Trésorier : M. Pagès, médecin-vétérinaire; Secrétaire : M. Joseph Blanc, percepteur-surnuméraire.

Elle a fixé à demain dimanche, à 5 h. du soir sa prochaine réunion.

Nécrologie

M. Noé, chef d'escadron, officier de la Légion d'honneur, commandant la gendarmerie du Lot, est mort jeudi des suites d'une longue maladie.

M. Noé qui était à Cahors depuis plus de dix ans, avait su s'attirer l'estime et la sympathie générales.

M. Georges-Joseph Noé était né le 23 décembre 1838, à Pattelage (Mozelle). Engagé volontaire le 23 décembre 1855, au 3^e régiment d'artillerie à pied, il avait été nommé sous-lieutenant au corps du train d'artillerie, le 12 août 1864. Lieutenant le 12 août 1866 et capitaine le 16 octobre 1870, il passait à la 4^e compagnie de gendarmerie d'Afrique, le 8 mai 1873.

M. Noé avait été nommé chef d'escadron à la compagnie de gendarmerie du Lot le 8 juin 1883; il avait à son actif la campagne d'Italie, la campagne de 1870, et dix ans d'Afrique.

Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. Noé, chef d'escadron de gendarmerie, commandant la compagnie du Lot, officier de la Légion d'honneur décédé à Cahors à l'âge de 55 ans.

Tous les officiers du 7^e de ligne, les chefs d'escadron de la 17^e légion (bis), tous les officiers et tous les gendarmes composant la compagnie du Lot, plusieurs officiers de réserve en civil, assistaient à cette funèbre cérémonie.

En tête du deuil, conduit par M. Mathieu, sergent-major au 107^e, nous avons remarqué MM. Arnaud, préfet du Lot, Lurguie, président du Tribunal civil, Delamarre, colonel du 7^e de ligne, Costes, maire de Cahors, Roussange, lieutenant-colonel, commandant la 17^e légion (bis) etc., etc.

Devant le char funèbre marchaient deux draps portés, l'un par quatre sous-officiers de gendarmerie, l'autre par trois chefs de bataillon du 7^e et un chef d'escadron de gendarmerie.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lesueur, sous-intendant militaire; de Battesti, commandant de recrutement; Giovanoni, chef de bataillon au 7^e et un chef d'escadron de gendarmerie.

Les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 7^e, commandé par M. le commandant Maréchal. Une compagnie en tête, une compagnie en queue, toutes deux en colonne de compagnie, baïonnette au canon, deux compagnies formant la haie. L'excellente musique du 7^e, conduite par M. Kelsen, a joué plusieurs morceaux de circonstance, entre autres la *Marche funèbre* de Chopin.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. le chef d'escadron de gendarmerie, commandant la compagnie de Lot-et-Garonne, au nom de M. le lieutenant-colonel Roussanges, empêché par un deuil récent.

Les engagements d'un an

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la dépêche suivante :

Monsieur le préfet,

M. le ministre de l'instruction publique m'a fait connaître que les Facultés n'auront pas terminé, cette année, les examens de la 2^e partie de baccalauréat aussitôt que les années précédentes et qu'une série est notamment convoquée à Paris pour le 14 et le 17 de ce mois.

Dans l'intérêt d'un certain nombre de jeunes gens qui attendaient le résultat des examens pour pouvoir contracter l'engagement prévu par la loi du 11 juillet 1892, j'ai décidé que la période pendant laquelle les engagements de cette nature doivent être souscrits sera prolongée jusqu'au 25 novembre.

Cette faveur sera exclusivement limitée aux candidats qui ne remplissent pas encore au 10 novembre les conditions exigées pour être admis à s'engager. Ces engagements ne seront acceptés que pour les régiments d'infanterie, d'artillerie et du génie, qui, aux termes de la circulaire de répartition, sont appelés à recevoir les jeunes soldats de la classe de 1892, de la subdivision où la famille des engagés est domiciliée.

Pépinières départementales

Nous rappelons aux intéressés que le délai pour la production des demandes de boutures, devant prendre part à la première distribution, expire le 1^{er} décembre prochain.

Nomination

M. Barciot, sergent à la 17^e section des secrétaires d'état-major et du recrutement à Cahors, est nommé à la recette buraliste de Trémontines (Maine-et-Loire), 1^{er} classe.

Agression

Samedi soir, vers six heures, Mme C... cours de la Chartreuse, a été victime d'une agression. Comme elle rentrait chez elle, après avoir fait des visites, elle a été saisie par les épaules et en même temps elle a sentie qu'une main se glissait entre ses jambes. Epouvantée, Mme C... s'est mise à crier au secours et est tombée. L'auteur de cette agression s'est sauvé alors. Dans sa frayeur, Mme C... n'a pas vu l'individu et n'a pu donner aucun renseignement à la police.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 23 octobre 1893

Présidence de M. Valette, président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale, dans le *Compte-rendu de la Société de Géographie de Paris*, un article relatif à un manuscrit ayant pour titre : *Le Flatobog*, écrit sur velin en vieux islandais par deux religieux de 1380 à 1390.

Dans ce document il paraît démontré que vers l'an 1000, les Normands avaient découvert et fréquentaient le continent américain.

Il signale également, dans le *Bulletin archéologique de la Corrèze* :

1^o Un article de M. Ph. Lalande, sur la *Motte de Pigeon*, ou enceinte fortifiée très ancienne située aux abords de la route de Martel à Souillac; 2^o un compte-rendu de M. Martel des excursions souterraines entreprises en 1892, dans les causses de Gramat; 3^o une lettre de M. Marc de Maynard sur les armoiries de Antoine de Maynard, évêque de Lodève.

Enfin, il a observé dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* une demande de renseignements sur la famille d'Escayrac. Une branche de cette souche habitant le Quercy, la Société charge un de ses membres de répondre aux questions posées par l'*Intermédiaire*.

M. le Président dépose un ouvrage offert par l'auteur M. le baron de Bouglon, de la Société archéologique du Midi de la France, intitulé : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur*. La Société remercie M. de Rouglon de cet hommage.

M. Gary donne lecture de quelques extraits du registre des délibérations de la municipalité de Ste-Palavy, années 1788 à 1794.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
H. VALETTE.

P. Le Secrétaire,
M. CAUNÉSIL.

Le docteur Stéphann

Nous avons eu aujourd'hui la visite de M. le professeur Stéphann, médecin-spécialiste con-

tre les troubles de la Fonction du langage, le Bégaiement, la Blésité, le Zezaiement, le Bredouillement, etc., etc., dont nous avons déjà parlé dans le Journal du Lot, d'après l'Indépendant de Lot-et-Garonne, la Tribune et le Courrier de Turn-et-Garonne.

M. Stéphann se fixera à Cahors dans les premiers jours de la semaine prochaine, et descendra à l'hôtel de l'Europe.

Voici un article paru dans la Tribune de Montauban :

« Lorsque il y a quelques mois, M. le docteur Stéphann vint à Montauban, se proposant d'ouvrir un cours gratuit pour les indigents affligés de troubles de la fonction du langage, quelques-uns haussèrent les épaules et se prirent à douter.

« On n'admettait pas qu'un homme, atteint depuis sa naissance de vices d'articulation, pût être guéri.

« Nous attendîmes les résultats des opérations d'épreuve, avant de nous prononcer sur le praticien encore inconnu et sur sa méthode.

« Nous assistâmes au cours d'ouverture, et si les sujets présentés n'étaient pas nombreux — six ou sept à peine — la plupart d'entre eux avaient une prononciation si anormale, si défectueuse qu'ils semblaient sûrement incurables. Le docteur Stéphann paraissait donc bien téméraire d'entreprendre des guérisons impossibles.

« Un mois après, entrant par hasard à la Mairie, le docteur Stéphann vint à nous, et, souriant, nous présenta ses élèves.

« Interrogez-les, nous dit-il.

« Nous posâmes alors des questions à ces jeunes gens que quelques temps auparavant nous avions connus bégayant affreusement ou se livrant à des contorsions faciales pénibles et déplaisantes.

« Et nous fûmes tenté de crier au prodige !

« Les élèves s'exprimaient avec la même facilité que vous et moi et plus d'un articulait avec plus d'expression et plus d'élégance que bien des personnes n'ayant jamais été atteintes d'infirmité du langage.

« Nous étions convaincu.

« Chaleureusement, nous félicitâmes le docteur Stéphann qui, avec un désintéressement louable, venait de rendre gratuitement la parole à des malheureux jadis pitoyables à entendre et provoquant le rire des méchants.

« Dans son cours particulier, M. Stéphann a fait des cures véritablement merveilleuses.

« N'a-t-il point droit, ce modeste, qui travaille avec succès et sans relâche à soulager des souffrances, aux hommages que méritent, tous ceux qui s'appliquent au bien de l'humanité ?

« M. Stéphann, après une absence de quelques jours, nous est revenu.

« Il est toujours à l'hôtel de l'Europe, où pauvres et riches peuvent en toute confiance aller le consulter.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Monbrun, conseiller à la cour d'Agen
Audience du 23 novembre

Affaire Hébrard. — Vol qualifié

Le nommé Hébrard, Jean est accusé d'avoir :
A Albas, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1893, soustrait frauduleusement une montre en argent et des mouchoirs de poche au préjudice du sieur Laucon, avec les circonstances suivantes :

- 1° La nuit ;
- 2° Dans une maison habitée ;
- 3° Avec escalade pour pénétrer dans un lieu clos ;
- 4° Avec effraction extérieure et intérieure.

Faits prévus et réprimés par les articles 379, 380, 390, 397 du Code pénal.

Après la lecture de l'acte d'accusation le président interroge l'accusé.

Hébrard reconnaît les faits qui lui sont reprochés, mais pour sa défense il dit qu'il était en état d'ivresse.

Les témoins sont ensuite entendus.
M. Barathon du Mouceau, dans son réquisitoire demande une peine sévère pour l'accusé, disant qu'il a déjà subi trois condamnations pour vol dont une avec effraction et escalade.

M^e Billières, avocat du prévenu, demande l'indulgence du jury.

Le jury entre dans la salle des délibérations et rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes, la Cour condamne Hébrard à cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

Le président déclare la session close.

Vol

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, un vol de poules et de lapins a été commis au hameau de Bégoux, chez le sieur Michel David, propriétaire.

Pern

Le jeune Augustin Bessou, âgé de 7 ans, dont les parents habitent le hameau de Ventailac, commune de Pern, fréquentait l'école de Terry, il rentrait tous les soirs au domicile de ses parents.

L'enfant n'est pas rentré mardi et on le cherche vainement depuis.

Lauzès

Jeudi dernier, M. Salgues de Geniés, juge de paix, accompagné du docteur Gagnaire, a été appelé dans une ferme des environs pour faire la levée de corps d'une jeune servante qui s'était jetée dans un puits.

Ce déplorable suicide, qui de prime abord paraissait devoir être attribué à des chagrins d'amour, est entouré de circonstances mystérieuses qui ont nécessité une enquête.

Saint-Céré

Mme Ségala, pourvue du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, vient d'être nommée, par arrêté ministériel, professeur de sciences (4^e classe), à l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Figeac

Il y a quelques jours, Jean-Pierre et Jean Pradayrol frères, tous deux propriétaires à Espeyroux, canton de Lacapelle-Marival, s'aperçurent que des voleurs s'étaient introduits dans leur habitation et qu'ils avaient soustrait dans le tiroir d'une armoire : 1^o une somme de 520 fr., renfermée dans un porte-monnaie appartenant à Jean-Pierre, et 2^o une autre somme de 300 fr., appartenant à Jean.

Ils ne savaient qui soupçonner comme auteurs de ce vol aussi audacieux.

Mais Jean-Pierre Pradayrol avait oui dire qu'il y avait, dans la commune d'Anglars, un individu qui, à l'aide de cartes, possédait le secret de découvrir les coupables.

Il alla consulter le cartomancien.

Celui-ci, après avoir exercé son art divinatoire, lui dit que l'auteur du vol était une femme de la commune, d'un embonpoint respectable, brune, pas trop mal et que même elle était accompagnée d'un homme qui l'avait aidée à opérer.

Pradayrol eut immédiatement des soupçons et se rendit chez la personne soupçonnée.

Celle-ci se mit à pleurer et protesta énergiquement de son innocence.

Le lendemain matin, Pradayrol en se levant, aperçut une bourse sur la croisée ; il s'empressa de la saisir, l'ouvrit et y trouva 500 fr. composés exactement des mêmes pièces qu'on lui avait soustraites. Il n'y manquait qu'un louis de 20 fr.

Et, notre homme, joyeux et content, de vanter la science du cartomancien, auquel il s'est promis d'attirer de la clientèle.

Il est probable que Jean Pradayrol va procéder de la même façon et qu'il retrouvera ses trois cents francs.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les Mousquetaires au Couvent

C'est vraiment un plaisir de sybarite que d'entendre chanter l'aimable et jolie musique de Varney, surtout lorsque, comme dans les Mousquetaires au Couvent, il est donné au public d'applaudir deux artistes aussi gracieuses et aussi sympathiques que Mme Guyot et Mlle Viannet. L'une admirablement espiègle sous les traits de la gentille Louise, l'autre charmante sous le tablier de Simone, elles ont eu toutes deux le succès dont elles sont coutumières et qu'elles méritent chaque jour davantage.

Quant aux rôles d'hommes, nous ne pouvons pas dire qu'ils aient été mal chantés ; mais enfin, lorsqu'on joue deux rôles d'amoureux, comme MM. Obert et Sperte, on se grime en conséquence ; et quelle voix ! On ne peut pas précisément leur reprocher de ne pas chanter juste, mais on dirait qu'ils ont tous deux une peine infinie pour l'arracher à leur gosier. Quant à l'actrice qui a joué le rôle de Marie, le meilleur moyen pour nous d'être charitable envers elle est d'oublier son nom.

Du Courrier de Lyon, je ne dirai rien ; M. Guyot a dû, comme toujours, avoir un gros succès dans Chopart, dit l'Amable. Je préfère terminer en annonçant pour mardi prochain Madame l'Archiduc, l'un des chefs-d'œuvre d'Offenbach.

M. HEYC.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 28 novembre 1893

MADAME L'ARCHIDUC

Opéra-Comique en 3 actes

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 26 NOVEMBRE 1893

de 2 à 3 h. du soir (Allées Fénélon)

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| Le Drapeau (P. R.) | Leroux. |
| La Mascotte (Fantaisie) | Andran. |
| Sur la Plage (Valse) | Waldteufel. |
| La Chasse du jeune Henri (Ouv.) | Méhul. |
| Les 28 jours de Clairette (Polka) | Royer. |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 Novembre 1893

Naissances

- Mazières Georges, avenue de la Gare, 12.
Riol Emile, avenue de l'Abattoir.
Fournié Jean, Bd Gambetta, 71.
Bican Eugène, rue Mascoutou, 13.
Vedrenne Madeleine, rue des Boulevards.

Mariages

Bergon Etienne, cultivateur, et Marcouly Marie, s. p.

Décès

Crayssac Baptiste, cloutier, 83 ans, rue Ste-Claire, 9.

Escaich Léon, 3 ans, rue Lastié, 9.

Bessières Marguerite, 69 ans, épouse Conduché, rue Mascoutou, 6.

Vincent Catherine, 80 ans, V^e Vernet, rue St-Urcisse, 10.

Théron Antoine, cultivateur, 73 ans (Hospice.)

Noé Georges, chef d'escadron de gendarmerie, 55 ans, à la caserne de gendarmerie.

Bibliographie

ÉTRENNES 1894

31^e Année

Même administration que le Journal des Demoiselles

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte
48, Rue Vivienne

Paris, 7 fr. — Dép^s, 9 fr. — Etranger, 11 fr.

Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente et unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FR.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

Le trèfle à quatre feuilles porte décidément bonheur. Le Tapioca Rils l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison Marius BERGER, fils

de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Chaque année des milliers de malades atteints de goutte, calculs, rhumatismes, douleurs sciaticques, asthme, maladies de la peau et du sang, se dirigent vers les villes d'eaux pour y suivre un traitement long, dispendieux et quelquefois inutile. Qu'ils essaient donc auparavant de prendre chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dusolin. Tant de personnes se sont trouvées guéries, que cela vaut la peine d'en essayer. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

Un vieux client ! — Couesmes (Mayenne), le 19 décembre 1892. Je suis un de vos anciens clients et je fais tout ce que je peux pour propager vos excellentes Filules Suisses, dont je reconnais hautement l'efficacité et qui sont supérieures à tout autre médicament du même genre. (Sig. lég.) LARBALETIER, receveur-buraliste.

CONTRE les Rhumes (Grippe), Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine, constatée par 40 Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux et de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

BULLETIN FINANCIER

Le marché tout en étant très ferme reste incertain, il n'est pas encore fixé sur la politique que vont suivre nos députés. Le 3 0/0 débute à 98.95 à terme et 99 au comptant. L'amortissable n'a qu'un seul cours à 98.75. Le 4 1/2 0/0 s'échange à 105.05 à terme et 104.90 au comptant. L'Italien fait 81.10 et personne ne prévoit la reprise de cette valeur. L'Extérieure espagnole assez ferme cote 61.25. Les valeurs ottomanes jouissent d'une bonne tenue, le Turc vaut 22.20. L'Unifiée d'Egypte se traite à 507.50.

Le Hongrois est sans changement depuis hier à 94 1/2. Les fonds russes n'ont pas varié, l'Orient est à 67.80. Un léger calme sur le marché des valeurs de crédit. La Banque de France s'échange à 4065. Le Crédit Foncier est à 1042.50. Le Crédit Lyonnais vaut 767.50. Les actions de nos grandes Cies de chemins de fer se maintiennent avec une très grande fermeté.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prevot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes

les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique L'AS DE TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département... 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire... 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages... 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811... 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire... 7 fr.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcouiti.

PRIX MODÉRÉS

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52 près le Palais de Justice

VENTE Saisie Immobilière

A SUITE DE

ADJUDICATION

Fixée au vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, jour de mercredi, à midi, à la barre du Tribunal civil de Cahors.

Suivant procès-verbal du ministère de Maurel, huissier à Montcuq, en date du douze septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, visé, enregistré, dénoncé et transcrit.

Madame Anne Crayssac, sans profession, domiciliée à Lauzerte, Marceline Crayssac et Labessut, charpentier, mariés, domiciliés à Cazes-Mondenard, le mari assistant et autorisant sa femme, Bernard-Jules Parriél, employé de commerce, demeurant à Toulouse, agissant comme seul héritier de Justine Crayssac, veuve Parriél, sa mère, et tous conjointement et solidairement, ayant M^e Jules Billières pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Ont fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, sur la tête et au préjudice de Jean Séval, propriétaire et

Marie Frézals, mariés, domiciliés à Saint-Cyprien.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors le dix-huit octobre dernier, il a été publié le vingt-deux octobre courant et la vente a été fixée au jour ci-dessus indiqué.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

I. Commune de Montcuq

A Berty et le Garrigou, pré n° 12, section G. — Au même lieu, terre n° 13, mêmes plan et section. — A Berty et la Rivière pré n° 15, mêmes plan et section. — A Pech Nègre, vigne perdue n° 150, mêmes plan et section. — Au même lieu, terre n° 22, mêmes plan et section. — Au même lieu, friche n° 18 mêmes plan et section.

II. Commune de St-Cyprien

Aux Trels, vigne perdue n° 5, section F. — A Combe de Bouyssou, terre n° 14 mêmes plan et section. — Au même lieu, pâture n° 15 mêmes plan et section. — Au Tartuyé, terre n° 19 mêmes plan et section. — Au Tartuyé et Pech de Rey, pâture n° 35 mêmes section et plan. — A Combel de Labouysse et Pech du Rey, pâture n° 7 mêmes section et plan. — Au même lieu, vigne perdue n° 8 mêmes plan et section. — Au même lieu, bois n° 9 mêmes plan et section. — A Combe du Bouyssou, terre n° 12 mêmes plan et section. — Aux Trels, terre n° 6 mêmes plan et section. — Au Trel et

Combe de Bouyssou, terre n° 13, mêmes plan et section. — A Combel de Labouysse, pâture n° 2 mêmes plan et section. — Au même lieu, bois n° 22 mêmes plan et section. — Au même lieu, terre n° 23 mêmes plan et section. — Au Tartuyé, maison, hangard, étable à bœufs et maison détruite n° 19, même plan et section.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci 10 fr.

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le 25 novembre 1893.

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-treize fol C reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : Agard, receveur.

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, situé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.